



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Référentiel commun sur la parité

Question écrite n° 17766

### Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur la parité dans les collectivités. Depuis les élections municipales de 2020, seulement 20 % des maires sont des femmes. En quelques années, la société a changé, les institutions ont tenté de se mettre à jour et les politiques publiques essayent de suivre l'impulsion donnée par les revendications égalitaires. Néanmoins, le Haut Conseil à l'égalité a, encore en 2022, publié un rapport faisant état des freins à la parité dans les communes et intercommunalités. Bien que les femmes soient de plus en plus représentées dans les sphères politiques, il s'avère que les hommes dominent encore largement ce secteur, notamment dans la sphère politique locale. Monopole masculin, compétences genrées, pratiques sexistes ; autant de freins illustrant le difficile accès des femmes aux postes dans les collectivités locales. La parité imposée dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal serait un levier pour contrecarrer le syndrome de l'imposture et les mécanismes qui ont pendant trop longtemps agi sur l'action politique. Face à ces difficultés et afin d'harmoniser les règles paritaires, le HCE propose d'adopter un référentiel commun de la parité dans les domaines politique, professionnel et social. La parité est un enjeu à prendre en compte dans sa globalité et dans tous les secteurs. Elle souhaite donc connaître ses propositions en matière de parité et plus précisément son avis sur cette recommandation du HCE.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17766

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mai 2024](#), page 3733

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)